



Déclaration SNU GRAND EST au CSE du 28 avril 2022

Sécurité et Santé au travail : Pôle emploi à la traîne !

Depuis 2003, l'Organisation internationale du travail fait **du 28 avril la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail**. Cette année, l'OIT met l'accent sur l'importance du dialogue social tripartite (Etat, employeurs, salariés) pour nourrir « une culture positive de la santé et de la sécurité ». Pour ce qui concerne Pôle emploi, on est très loin du compte : les lois Macron, les effets du néo-management, la course aux chiffres, la dégradation des conditions de travail en raison de restrictions budgétaires pèsent lourdement sur la santé des agent.es. Pour le SNU FSU, il y a urgence à changer de cap ! Et à Pôle emploi il y a urgence à entendre les alertes des représentants du personnel (Rp et élus CSE)

La santé au travail, un enjeu crucial

La santé doit aussi être entendue au sens large, telle qu'elle est définie par l'OMS : « un état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». **Le travail, comme toute autre activité humaine, doit permettre le développement des personnes et des collectifs** ; le travail ne doit pas provoquer de pathologie ou de mal-être et l'employeur a ainsi l'obligation de protéger les travailleurs et travailleuses et doit mettre en œuvre les moyens adaptés à cette protection ; mais elle doit aussi permettre aux individus de se développer, dans un cadre collectif. Cette protection concerne l'hygiène, les risques matériels et sanitaires, mais aussi les risques dits psychosociaux qui permettent de prendre en compte l'organisation, les relations sociales au travail et les conditions d'emploi.

En outre, pour le SNU FSU, c'est aussi dans l'activité et au quotidien que la protection de l'environnement peut être mise en œuvre. Il faut contrer un productivisme destructeur, toutes les formes de taylorisme, le néo-management à base d'injonction, de primes de performance et la recherche de la rentabilité financière. La mise en œuvre d'une véritable démocratie au travail doit permettre aux agents de débattre des critères de qualité de leur propre activité et de son organisation, pour qu'un travail bien fait soit aussi un travail qui préserve à la fois leur santé et l'environnement. Il faut que les agents, leurs représentant-es puissent, au plus près de l'activité, questionner les besoins essentiels, débattre et refuser des pratiques qui maltraitent les personnes.

Un bilan édifiant

Sur tous ces enjeux, la FSU fait le constat amer que Pôle emploi est très loin du compte. La loi **Travail** a entraîné la disparition des CHSCT et leur remplacement par une CSSCT dépendante du CSE, qui entraîne de fait une marginalisation des questions de santé au travail. Les réformes, la restriction des moyens humains et matériels, le management, la logique marchande, maltraitent l'ensemble des agent-es tout en dégradant les services publics, ce qui accroît la perte de sens et le mal-être au travail. L'impact sur la santé physique et mentale des agent-es PE est fort. Pour exemple, la charge constante des portefeuilles d'accompagnement, la pression des chiffres tant sur les agents que sur la ligne managériale sans oublier les indicateurs multiples et leurs effets sur les collectifs. Pour illustrer un verbatim d'un conseiller AIJ exerçant dans notre région : » Je n'ai plus envie de subir une pression incessante pour un dispositif qui ne fait pas confiance aux acteurs de terrain »

Nos exigences

Pour le SNU FSU une autre ambition, plus forte, basée sur l'arrêt de la gestion de masse pour aller vers la qualité, de l'arrêt de la course aux objectifs et aux indicateurs, accompagnée de moyens et de prérogatives supplémentaires pour les représentant-es du personnel est nécessaire pour améliorer la santé des agent-es. Mais il faut aussi et c'est essentiel, une tout autre orientation stratégique, politique et budgétaire valorisant notre service public et ses agent-es. Gageons que le futur gouvernement s'appliquera à créer une dynamique à l'écoute des conditions de travail tant attendue...

Strasbourg, le 28 avril 2022

